

L'aménagement des espaces récréatifs : un défi de générations

Par **Benjamin Branget**, chargé de cours, Université du Québec à Trois-Rivières, Étudiant au doctorat interdisciplinaire en aménagement, Université de Montréal

En l'espace de quelques années, il a été possible d'observer l'émergence et la popularisation d'espaces récréatifs destinés à des individus et groupes de différentes générations. Souvent qualifiés d'intergénérationnels ou de multigénérationnels, ces parcs, centres et autres infrastructures récréatives font la fierté des individus et autorités qui les conçoivent. Par exemple, au Québec, la Municipalité de Saint-Hippolyte a aménagé des installations intergénérationnelles au parc Connelly; la Ville de Dunham a conçu un parc intergénérationnel et multisport; la Ville de Mont-Laurier s'est dotée d'une patinoire extérieure intergénérationnelle et multifonctionnelle; et la Ville de Saguenay inaugurera en 2023 le parc de la Paix, un parc multigénérationnel et multifonctionnel. Ailleurs au Canada, la Ville de Vancouver applique l'approche « All Ages and Abilities¹ » dans la conception de ses infrastructures cyclables.

Avec pour toile de fond ce foisonnement d'initiatives, ce bulletin revient d'abord sur les principales fonctions des espaces publics, puis propose un éclairage sur les principes d'aménagement qui devraient guider la conception des infrastructures récréatives destinées à toutes les générations.

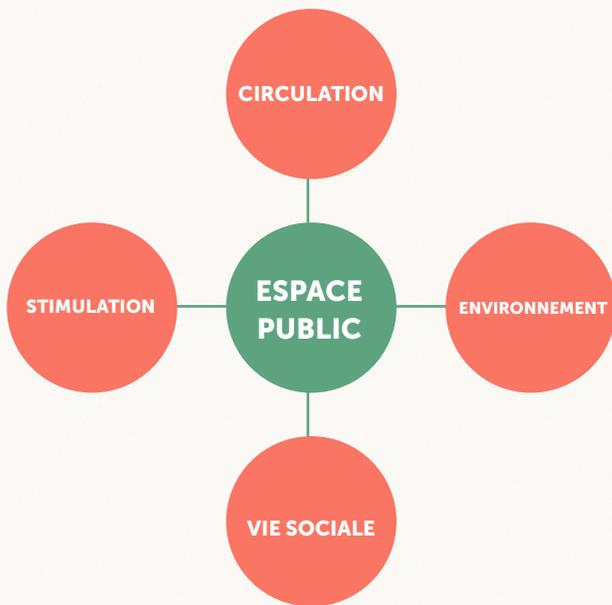
Les réalisations mentionnées plus haut traduisent la volonté de certaines collectivités de répondre, par le biais de différents espaces récréatifs, aux besoins et aspirations d'individus et de groupes issus de générations différentes (enfants, adolescents, adultes, aînés). Elles démontrent également une volonté de susciter un véritable dialogue entre ceux-ci par l'aménagement d'espaces rassembleurs et significatifs pour l'individu et la collectivité, espaces maintenant reconnus comme des outils essentiels à la qualité de vie des collectivités.

Fonctions des espaces publics²

Les espaces publics constituent l'ossature des villes contemporaines. Dotés d'une dimension matérielle et immatérielle, ils sont des objets

mouvants qui évoluent selon les individus et groupes qui les façonnent et animent. Porteurs de représentations, de sens et de significations pour leurs occupants, ils constituent un socle au sein duquel se concentrent de multiples usages, comportements et habitudes caractérisant la vie de la cité.

Par définition destinés au public (ou à une pluralité de publics), ils doivent pouvoir accueillir, gratuitement et sans restriction, dans le respect de leurs différences et indépendamment de leurs caractéristiques et conditions, des individus et groupes variés. En tant que « partie du domaine public non bâti affectée à des usages publics » (Merlin et Choay, 2009), l'espace public (au singulier) remplit quatre principales fonctions considérées comme complémentaires et interreliées.



Principales fonctions de l'espace public
(adapté de ÉHÉSP et coll., 2020)

Fonction circulatoire

En rendant possibles et en facilitant les déplacements des individus dans l'espace urbain par différents modes (actifs et motorisés), l'espace public répond aux besoins de mobilité considérés dans une perspective aussi bien utilitaire (travail, école...) que récréative (promenade...).

Fonction environnementale

La fonction environnementale de l'espace public fait référence essentiellement aux espaces naturels verts et bleus ainsi qu'aux services écologiques ou écosystémiques qu'ils rendent au bénéfice de la (sur)vie humaine et des écosystèmes³. Alors qu'ils offrent un potentiel intéressant de réponse aux défis environnementaux et climatiques, leur sélection, localisation, valorisation et préservation ne peuvent se soustraire aux objectifs de continuité (alternance de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques), de complémentarité et d'opportunité (pour les divers groupes de population) qu'ils impliquent.

Fonction sociale

L'espace public est un lieu de la vie collective des communautés (Institut national d'urbanisme italien, 2013). En son sein, les individus se croisent, se

rencontrent, interagissent et partagent « une fonction essentielle de la vie collective : la communication » (Paquot, 2015, p. 7). En générant des opportunités d'interactions sociales, en permettant la rencontre, l'échange et le partage entre les individus et communautés qui s'y rassemblent, il soutient la cohésion sociale (Baum et Palmer, 2002), favorise l'expression de la diversité, renforce l'identité et la citoyenneté, limite l'isolement social et favorise le vivre-ensemble. En ce sens, il constitue un espace de construction du lien social (Ghorra-Gobin, 2001) et constitue de facto une infrastructure propice au bien-être individuel et social, soit une infrastructure essentielle à toute vie sociale (Klinenberg, 2018). Or, il est maintenant prouvé que la qualité et la fréquence des interactions humaines, qu'elles soient ponctuelles, courantes, programmées ou libres, sont intrinsèquement liées aux environnements social et physique au sein desquelles elles se matérialisent (Klinenberg, 2018). Ainsi, les fondations de la vie en société en dépendent.

Fonction de stimulation

L'espace public est vécu et expérimenté au moyen de cinq sens (vue, ouïe, odorat, toucher et proprioception⁴). Cette interaction sensible « entre l'individu qui perçoit et l'espace urbain qui est perçu (Thibaud, 2015) [donne] ainsi lieu au ressenti d'une certaine ambiance urbaine [...] qui se joue sur différents plans : sensoriel, émotionnel, cognitif et psychique » (École des Hautes Études en Santé Publique – ÉHÉSP et coll., 2020, p. 188). Dès lors, les qualités sensibles de l'espace public contribuent à l'identité et à la singularité des lieux en plus d'être contributives à l'expérience urbaine vécue.

Compléments d'intérêts

À la lumière des fonctions et usages variés qu'ils permettent et en vertu des bienfaits tant individuels que collectifs qu'ils peuvent générer (ÉHÉSP et coll., 2020), les espaces publics doivent être conçus et aménagés avec grand soin pour répondre aux besoins d'un milieu en optimisant ou maximisant les modes d'occupation (usages, interactions, appropriation...) et les opportunités de rencontre entre les individus

(Hassen et Kaufman, 2016; Leyden, 2003) et groupes de population qui les investiront. En complément des critères décisionnels proposés par Thibault (2022), il est d'intérêt de prendre en considération la localisation et la distribution des espaces publics dans la ville, leurs conditions d'accès, les fonctions qu'ils concentrent, les aménagements, équipements et mobiliers qu'ils proposent, la qualité d'usage⁵ qu'ils garantissent, le niveau d'entretien et de sécurité réelle et perçue⁶ qu'ils offrent sans oublier la mutabilité et l'adaptabilité qu'ils permettent, notamment face à l'évolution des besoins des citoyens et des citoyennes, qui sont loin d'être homogènes d'un groupe à l'autre. De ces éléments dépendent la fréquentation, l'appropriation et le sentiment d'appartenance que les espaces publics susciteront chez les acteurs sociaux du milieu au regard de leur expérience et vécu personnel⁷.

Pour autant, la conception en aménagement, notamment celle des infrastructures récréatives, demeure complexe. Elle ne peut être un exercice fonctionnel et réglé faisant fi du contexte et des besoins qui la motivent.

Espaces récréatifs et générations

Par les infrastructures et les équipements qu'ils offrent (intérieurs, extérieurs, spécialisés ou non) mais également les programmes et activités de loisir⁸ qu'ils permettent (formelles ou spontanées, pratiquées ou observées), les espaces récréatifs exercent d'abord une fonction de loisir : ils contribuent à l'offre d'une multitude d'expériences de loisir bénéfiques aux pratiquants et aux spectateurs. Cependant, ils exercent également une fonction sociale du fait de la mise en relation, l'interaction, l'échange et la socialisation qu'ils permettent entre des individus et groupes d'âge variés. Leurs usagers peuvent y tisser des relations, développer un attachement et se les approprier (Geboy et coll., 2012; Lord et Després, 2011; Schwarz, 2012).

Ces espaces « rassembleurs » endossent donc une double fonction, récréative et sociale. Ainsi, ils contribuent à l'épanouissement des individus

et communautés en animant le quotidien et en soutenant l'adoption et le maintien d'une vie physiquement, socialement et culturellement active (Conseil québécois du loisir, 2013). Négliger le rôle socialisant de ces espaces, omettre les conditions nécessaires au vécu d'expériences de loisir positives et signifiantes en leur sein ou éluder les bienfaits qu'ils peuvent engendrer sur les individus et les communautés d'un milieu constituent des impairs à éviter. A contrario, le succès de la conception et de l'animation de tels espaces réside dans la prise en compte des besoins des milieux par la création d'environnements propices au loisir et à la sociabilité ainsi que dans les qualités qui en font des espaces publics à part entière, c'est-à-dire ouverts, inclusifs et accessibles à toutes et à tous en toute saison.

Recommandations

Pour concevoir et animer des espaces récréatifs et d'autres infrastructures bénéfiques aux différentes générations d'un milieu, il est judicieux pour les autorités publiques et le personnel professionnel (spécialistes des loisirs, urbanistes, aménagistes, architectes, etc.) de⁹ :

- **concevoir** et maintenir au cœur ou à proximité des lieux de vie des infrastructures de loisir variées, de qualité, attrayantes, confortables, accessibles et sécuritaires¹⁰ (offre diversifiée, esthétique soignée, propreté, éclairage urbain adéquat, surveillance naturelle optimisée, circulation apaisée...)¹¹ ;
- **créer** des centralités en regroupant certaines fonctions urbaines complémentaires (éducation, alimentation, loisir...) à proximité des infrastructures de loisir de manière à en bonifier la fréquentation et animer le milieu;
- **raccorder** chacune des infrastructures par des liens actifs qui faciliteront les déplacements à pied et à vélo au sein de réseaux maillant le territoire (trottoirs élargis, traverses piétonnières, circulation apaisée, parcours déneigés, supports à vélos couverts, espaces de repos...);

- **agrémenter** les parcours et lieux publics d'espaces de rencontre et de détente adaptés selon les saisons (ombrage en été, ensoleillement en hiver, abrités des vents dominants...). Idéalement, ces espaces publics seront éloignés ou protégés des nuisances (sonores, visuelles, olfactives), offriront des commodités (toilettes publiques, points d'eau, poubelles...), seront accessibles sur de grandes plages horaires et à l'année, seront munis de bancs (aux 100 mètres) et de pièces de mobilier urbain signature à fort potentiel relationnel, et seront pourvus d'éléments signalétiques (information, orientation, interprétation...);
- **agrémenter** les parcours et lieux publics de repères visuels suscitant la curiosité, développant l'imagination et si possible en adéquation avec l'histoire du site et l'identité des lieux¹², par exemple en mettant en valeur les éléments identitaires existants ou en créant des percées visuelles;
- **concevoir** et maintenir des lieux publics sans obstacle, accessibles à toutes et à tous et en mesure d'offrir une variété d'expériences positives (selon les principes de conception et d'accessibilité universelle, de l'ADS+¹³, de l'expérience de loisir inclusive¹⁴...) et ce, quelle que soit la saison (ex. : design nordique);
- **créer** des ambiances urbaines (couleurs, formes, matériaux, éclairage, végétalisation) adaptées aux usages et à l'emplacement des différents espaces publics;
- **encourager** la détente, la contemplation, l'oisiveté, l'apprentissage, l'émerveillement et le jeu en valorisant le patrimoine naturel et bâti, en concevant des lieux identitaires générateurs d'expériences et en rendant ludiques certaines interventions;
- **innover** et dynamiser le milieu par le biais d'infrastructures éphémères. Celles-ci ont aussi le potentiel d'ouvrir la voie à des projets plus permanents à fort potentiel (identité, appropriation, appartenance);
- **concevoir** et animer des lieux de rassemblement (places, placettes, parvis, esplanades, étendues gazonnées...) propices aux rencontres formelles et spontanées.

Répondre aux besoins, attentes et aspirations d'individus et de groupes issus de toutes les générations (y compris les générations montantes et à venir) implique une connaissance fine des caractéristiques propres à chacune de ces entités. Qu'en est-il des possibilités, limites, contraintes d'accès et d'appropriation, avantages et inconvénients qui s'appliquent à leur mise en relation?

Face à ce défi, la conception et l'animation participative des espaces publics peuvent représenter une avenue fort intéressante¹⁵. Impliquer les enfants, adolescents, adultes, aînés et séniors qui utilisent déjà ou pourraient bénéficier demain de ces espaces permet d'intégrer une variété de paramètres qui enrichiront les interventions à venir selon une « vision » durable et viable. De plus, cela permet de créer très tôt des liens entre les futurs usagers de l'espace concerné, puis d'offrir des expériences positives et porteuses qui seront propices à une cohabitation harmonieuse, donc au vivre-ensemble. À ces conditions, il est possible d'imaginer, à l'instar des propos de Miaux et coll. (2016), que ces espaces publics ne s'imposeront ni aux populations locales ni à la trame des villes, mais se fondront dans le paysage urbain et les habitudes de vie des communautés.

Conclusion

La popularisation des espaces intergénérationnels et multigénérationnels révèle l'intérêt accordé au développement d'environnements destinés à des publics de tous âges. Les collectivités locales et leur personnel professionnel sont ainsi amenés à se questionner sur les interventions qui permettront de créer des expériences sociales et de loisir positives, qu'elles soient planifiées ou non, puis à concevoir des environnements urbains de qualité pour toutes et tous. Cela suggère de répondre à plusieurs questions essentielles.

Qu'est-ce qui caractérise et détermine les relations entre générations? Quelles retombées positives et négatives peuvent être anticipées? Quels fondements, principes directeurs et connaissances

(théoriques et pratiques) peuvent inspirer des solutions porteuses? Quels rôles peuvent y occuper les collectivités, leurs partenaires et la société civile? De la réponse à ces questions pourrait éventuellement être observée une véritable rupture dans la conception des espaces récréatifs. Celle-ci pourrait se matérialiser par l'inclusion des besoins, aspirations, conditions, caractéristiques et capacités de toutes les générations notamment. Il semble dès lors nécessaire de revenir aux fondements du vivre-ensemble et des relations entre individus et groupes. Cette question fera justement l'objet d'un approfondissement dans un prochain bulletin.

Notes de bas de page

¹ <https://vancouver.ca/files/cov/design-guidelines-for-all-ages-and-abilities-cycling-routes.pdf>

² Sont considérés comme des espaces publics les rues, places, esplanades, parvis, jardins, parcs et autres espaces accessibles à tous et où se croisent, se rencontrent et échangent des individus.

³ Une réflexion plus large pourrait dépasser la perspective anthropocentrique (centrée sur l'être humain) pour s'intéresser au biocentrisme (centré sur la vie) et à l'écocentrisme (centré sur les systèmes de support à la vie).

⁴ Sens qui renseigne sur le repérage du corps dans l'espace.

⁵ De la qualité des espaces publics dépendra la qualité des expériences qui s'y développeront en matière de loisir et d'interactions humaines.

⁶ Le comportement des individus et groupes qui les fréquentent est également à prendre en considération.

⁷ Le rapport qu'une personne entretient avec son environnement (personne-environnement) mais également avec d'autres personnes (personne-personne) est multifactoriel et donc éminemment complexe. Chaque être agit, interagit et réagit à sa guise et en toute liberté avec les éléments de l'environnement et les personnes qui s'y trouvent.

⁸ Ces activités peuvent par exemple être libres, organisées voire fédérées, régulières voire spontanées, modérées voire vigoureuses, modérée voire élevée, être vécues de manière individuelle ou collective.

⁹ Ces recommandations peuvent également s'appliquer aux infrastructures utilitaires ou de mobilité.

¹⁰ La sécurité réelle et perçue est à prendre en compte.

¹¹ L'éclairage urbain, la propreté des rues (Macintyre et Ellaway, 1998), l'esthétique, et la sécurité à l'égard de la circulation motorisée (Leslie et Cerin, 2008) favorisent la production d'interactions sociales.

¹² Le manque de lieux identifiables par les individus serait un obstacle à la formation d'un réseau social (Hanna et coll., 2009).

¹³ Analyse différenciée par les sexes et intersectionnelle.

¹⁴ Voir le bulletin 12 (11), *Pour une expérience de loisir inclusive* rédigé par Hélène Carboneau en 2015 pour le compte de l'Observatoire québécois du loisir.

¹⁵ Une bonne pratique consiste à impliquer les groupes visés dans la planification, la conception, la mise en œuvre, l'animation et l'évaluation de telles infrastructures, comme certains travaux le rapportent dans le cas des aînés par exemple (Carboneau, 2011; Coleman et Iso-Ahola, 1993; Thibault, 2009).

Références bibliographiques

Baum, F., & Palmer, C. (2002). 'Opportunity structures' : Urban landscape, social capital and health promotion in Australia. *Health Promotion International*, 17(4), 351-361. <https://doi.org/10.1093/heapro/17.4.351>

Carboneau, H. (2011). *Portrait des pratiques en loisir des québécois de 50 ans et plus* (p. 141) [Publication de recherche].

Coleman, D., & Iso-Ahola, S. E. (1993). Leisure and Health : The Role of Social Support and Self-Determination. *Journal of Leisure Research*, 25(2), 111-128. <https://doi.org/10.1080/00222216.1993.11969913>

Conseil québécois du loisir (CQL). (2013). *Ensemble pour une métropole québécoise dynamique et en santé*. https://mpa-montrealmetropoleensante.ca/uploads/resources/files/conseil_quebequois_du_loisir.pdf

École des Hautes Études en Santé Publique, Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, ADEME, Direction Générale de la Santé, & Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature. (2020). *ISADORA: Le guide ISadOrA une démarche d'accompagnement à l'Intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagement urbain* (p. 354).

Geboy, L., Diaz Moore, K., & Smith, E. K. (2012). Environmental Gerontology for the Future : Community-Based Living for the Third Age. *Journal of Housing For the Elderly*, 26(1-3), 44-61. <https://doi.org/10.1080/02763893.2012.651375>

Ghorra-Gobin, C. (2001). Les espaces publics, capital social / Public Space and Social Capital. *Géocarrefour*, 76(1), 5-11. <https://doi.org/10.3406/geoca.2001.2499>

Gouvernement du Québec. (2012). *Viellir et vivre ensemble : Chez soi, dans sa communauté, au Québec*. Ministère de la famille et des aînés.

Hassen, N., & Kaufman, P. (2016). Examining the role of urban street design in enhancing community engagement : A literature review. *Health & Place*, 41, 119-132. <https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2016.08.005>

Institut national d'urbanisme italien. (2013). *Charte de l'espace public*. https://inu.it/wp-content/uploads/Francese_CHARTE_DE_LESPACE_PUBLIC.pdf

Klinenberg, E. (2018). *Palaces for the People : How Social Infrastructure Can Help Fight Inequality, Polarization, and the Decline of Civic Life* (1re éd.). Crown Publishing Group.

Leslie, E., & Cerin, E. (2008). Are perceptions of the local environment related to neighbourhood satisfaction and mental health in adults? *Preventive medicine*. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2008.01.014>

Leyden, K. M. (2003). Social Capital and the Built Environment : The Importance of Walkable Neighborhoods. *American Journal of Public Health*, 93(9), 1546-1551. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1448008/>

Lord, S., & Després, C. (2011). Vieillir en banlieue nord-américaine. Le rapport à la ville des personnes âgées. *Gerontologie et société*, 34 / n°136(1), 189-204. <https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2011-1-page-189.htm>

Macintyre, S., & Ellaway, A. (1998). Social and local variations in the use of urban neighbourhoods : A case study in Glasgow. *Health & Place*, 4(1), 91-94. [https://doi.org/10.1016/s1353-8292\(97\)00030-0](https://doi.org/10.1016/s1353-8292(97)00030-0)

Merlin, P., & Choay, F. (2009). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* (2e éd). Presses universitaires de France.

Miaux, S., Roullet, R., Robinson-Chouinard, B., & Nauroy, E. (2016). L'aménagement des parcs urbains. In *Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme : Perspectives théoriques, pragmatiques et réglementaires* (p. 268-295). Presses Universitaires du Québec.

Paquot, T. (2015). *L'espace public*. La Découverte.

Schwarz, B. (2012). Environmental Gerontology : What Now? *Journal of Housing For the Elderly*, 26(1-3), 4-19. <https://doi.org/10.1080/02763893.2012.673374>

Thibaud, J.-P. (2015). *En quête d'ambiances : Éprouver la ville en passant*. MétisPresses.

Thibault, A. (2009). Les jeunes vieux donnent un avant-goût des besoins en loisir et des défis à relever. *Bulletin de l'Observatoire Québécois du Loisir*, 6(9), 1-4.

Thibault, A. (2022). Infrastructures : Tendances nouvelles, vision nouvelle. *Bulletin de l'Observatoire Québécois du Loisir*, 20(2), 1-5.